CONVENTION NATIONALE.

RAPPORT

DE

PIERRE-FRANÇOIS PIORRY,

Commiſſaire de la Convention nationale, dans le Département de la Vienne;

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

CITOYENS MES COLLÈGUES,

J'arrive de Poitiers, chef-lieu du Département de la Vienne, & peut-être envahi, dans ce moment, par les révoltés. J'étois depuis deux mois dans cette ville, pour faire exécuter votre loi relative au recrutement; j'y ai également dirigé, de concert avec les autorités conſtituées, toutes les forces & les ſubſiſtances néceſſaires à l'armée de Breſſuire, chef-lieu de diſtrict, dans le département des Deux-Sèvres.

En attendant que je vous donne le compte exact & fidèle de toutes mes opérations, je crois utile au ſalut public de vous fournir préliminairement, & ſans

délai, quelques renſeignemens ſur l'armée de Breſſuire, & ſur celle des révoltés.

Le général Quetineau commandoit, dans cette dernière ville, une armée de trois à quatre mille hommes. Sur l'avis qu'il avoit eu du général Ligonier, que vingt à vingt-cinq mille hommes, trois cents hommes de cavalerie & treize pièces de canon de différens calibres, ſe portoient ſur Argenton-Château & Breſſuire, & que cette dernière ville alloit être attaquée & livrée à l'ennemi; alors, il fut tenu un conſeil de guerre en préſence des commiſſaires civils de pluſieurs départemens. Il y fut décidé que l'armée de Breſſuire ſe replieroit ſur Thouars, attendu que cette ville étoit beaucoup plus forte que Breſſuire.

L'évacuation de Breſſuire a eu lieu le jeudi 2 du courant, & notre armée eſt arrivée à Thouars, le même jour. Il eſt encore utile de vous dire ici que l'évacuation de Breſſuire avoit été annoncée deux ou trois jours avant qu'elle eût lieu; que cette ville étoit dans une poſition aſſez avantageuſe; qu'on y avoit fait des retranchemens, & que cependant on l'a abandonnée ſans brûler une amorce, & ſans emporter une infinité de proviſions de bouche & de guerre. Je ne vous diſſimule pas non plus qu'on a accuſé le général Quetineau d'intelligence avec les brigands, & qu'à cet effet il a été abandonné par une infinité de volontaires qui ſe ſont repliés ſur Poitiers, en criant à la trahiſon.

Depuis l'entrée de nos troupes dans la ville de Thouars, rien ne s'eſt paſſé juſqu'au ſamedi 4, jour où l'ennemi s'eſt approché & emparé de pluſieurs bourgs circonvoiſins.

Le dimanche 5, ſur les ſix heures du matin, une de nos patrouilles fit cinq priſonniers dans une métairie au-deſſus de Vrine. D'après l'interrogatoire de ces

prisonniers, nous avons appris que nous devions être attaqués le même jour sur plusieurs points différens par vingt à vingt-cinq mille hommes, six cents chevaux, & treize pièces de canon de différens calibres.

On fait sur-le-champ battre la générale ; on dirige l'armée sur les points où l'ennemi devoit se présenter, & particulièrement vers le pont de Vrine, où l'on avoit fait un retranchement.

Sur les huit heures du même jour, l'ennemi se présente devant le pont avec peu de forces. La fusillade continue de part & d'autre jusqu'à l'heure de midi.

A l'heure de midi, l'ennemi se montre avec plus de force devant le pont, & fait jouer son artillerie. Comme l'ennemi se grossissoit d'un moment à l'autre, on prend le parti d'y envoyer du renfort ; mais le feu continuel de l'artillerie ennemie ne tarde pas à nous débusquer de notre retranchement, & nous force par-là à nous retirer sur la ville de Thouars.

Pendant ce temps, l'ennemi fait filer sept pièces d'artillerie sur le bourg de Saint-Jacques ; lieu qui domine la place du château, & fait un feu très-vif.

La terreur s'empare de l'armée entière. Elle se replie dans les murs ; mais à force de l'exhorter & de la rallier, on parvient à la faire sortir en ordre pour débusquer l'ennemi qui étoit sous les remparts. L'ennemi ayant feint de se retirer pour tâcher de nous attirer vers le corps de son armée & nous faire cerner par sa cavalerie, alors il a été tiré plusieurs coups de canon, ce qui a mis totalement notre armée en déroute, & l'a fait rentrer dans la ville.

Partie de notre cavalerie qui faisoit sa retraite sur Saint Jouin & Loudun, a été chargée pendant l'es-

pace de trois lieues par la cavalerie ennemie, qui paroît ſupérieurement montée & équipée. On aſſure que cette cavalerie eſt compoſée de ſoldats étrangers & de déſerteurs de royal Rouſſillon & royal Allemand. Elle a des chevaux qui franchiſſent les foſſés les plus larges & les buiſſons les plus épais. Elle a pour armes de gros piſtolets & des carabines de voiture appelées vulgairement eſpingoles. Ses chevaux ſont de toutes couleurs, & des relais bien fournis ſont établis dans certaine contrée pour la remonte de la cavalerie.

Thouars ſe trouve maintenant au pouvoir de l'ennemi Une fois cette ville priſe avec la garniſon compoſée de trois mille cinq cents hommes, l'ennemi ſe renforce encore de douze pièces de canon de différens calibres & de beaucoup de munitions de guerre & de bouche.

Le projet de l'ennemi paroît être de s'emparer du département des Deux-Sèvres, d'intercerpter toutes les communications qui exiſtent entre Paris & la Rochelle, & de s'emparer peut-être de nos magaſins à poudre de Saint-Jean-d'Angely, & de nos arſenaux dans les ports de Rochefort & la Rochelle.

Au fur & meſure que l'ennemi fait des progrès, les ariſtocrates s'inſurgent, & forcent les paroiſſes de s'inſurger avec eux, en faiſant tirer les habitans des campagnes à la milice.

Lorſque l'armée ennemie eſt en marche, le général ennemi requiert ſur ſon paſſage toutes les communes, de lui apporter des proviſions de bouche & de guerre, ſous peine de mort, de pillage & d'incendie.

On élève l'armée des inſurgés, ſur ſoixante à quatre-vingt lieues de terrein, à cent vingt mille hommes armés de fuſils de chaſſe ou de munition, de faulx, de fourches, de piques ou de ſimples bâtons. Ces

cent vingt mille hommes forment dix à douze armées divisées sur plusieurs points.

Les communes qui ont toujours montré le plus d'attachement aux principes, disent hautement que si la Convention les abandonne, elles ne pourront s'empêcher de se rallier au parti du plus fort. Les hab'tans des villes & des campagnes envahies se trouvent, la majeure partie, dépouillés de toute sorte d'armes, & même de munitions.

Nos armées sont absolument indisciplinées. Il n'y existe ni officiers généraux, ni commissaires des guerres, ni munitionnaires; tout se trouve exposé à une dilapidation générale.

L'ennemi au contraire paroît supérieurement dirigé. Il ne marche qu'au bruit d'un certain cri, & d'après différens signaux faits avec le chapeau.

On se plaint du pillage énorme exercé par nos propres troupes. Une division de l'armée ennemie pille & dévaste de son côté toutes les campagnes par où elle passe.

Des prêtres réfractaires marchent à la suite de l'armée ennemie: lorsqu'elle remporte quelques victoires ou fait la prise de quelques villes, d'abord on entonne le *te Deum* & des cantiques d'alégresse en l'honneur du dieu des armées, ensuite on purifie les temples occupés par les prêtres constitutionnels.

Les noms des chefs ennemis, du côté de Thouars, sont, Laroche Jacquelin fils, âgé de vingt ans, & des environs de Châtillon;

Stoflet, garde-de-chasse du château de Maulevrier. Delbée, demeurant à Beauprau, ancien capitaine de cavalerie, commande celle de l'armée ennemie.

Tennesu, Montbrun, Beaurepaire & Lesueur, ex-nobles, des environs de Thouars & de Bressuire.

Tous ces différens chefs ont ſous leurs ordres beaucoup d'agens qui ne ſont que des gardes-de-chaſſe de ci-devant émigrés. Ces gardes-de-chaſſe forment des compagnies de tirailleurs extrêmement adroits.

Tels ſont, citoyens, les faits que j'ai à vous préſenter aujourd'hui.

Je vous invite à les prendre en grande conſidération; vous avez en effet des devoirs bien preſſans à remplir, c'eſt d'empêcher que Tours, Poitiers, Niort, & la Rochelle, ne ſervent de retraite à l'ennemi; c'eſt enfin d'aſſurer, en ce moment, les communications qui exiſtent entre cette place importante & la ville de Paris.

Tous ceux qui ont vu l'armée ennemie penſent au ſurplus que, d'après ſa mauvaiſe organiſation, vous pouvez bientôt la détruire. Aux armes, citoyens! courez donc à vos armes! votre courage & votre intrépidité aſſureront pour jamais le triomphe le plus complet de la liberté & de l'égalité.

Obſervations particulières.

Votre Décret portant extinction de mes pouvoirs, m'a rappelé à mon poſte. Je dois vous dire cependant que les patriotes avoient adreſſé une pétition aux corps adminiſtratifs pour me requérir de reſter encore quelque temps dans les murs de Poitiers; mais les corps adminiſtratifs, craignant de ſe compromettre, n'ont point fait droit ſur la pétition qui leur a été préſentée, ou plutôt, ils ont arrêté qu'il n'y avoit pas lieu à délibérer quant à préſent. Je me ſuis donc rendu à la hâte auprès de vous, ſur la prière des corps adminiſtratifs & ſur leur propre paſſeport, afin de vous inviter à prendre les meſures les plus promptes & les plus ſalutaires.

Citoyens, il eſt extrémement utile de faire une loi qui puiſſe aſſurer une indemnité aux patriotes dont les poſſeſſions ſe trouvent dévaſtées. Cette loi donnera le mouvement & la vie à une infinité de propriétaires qui, par ce moyen, ſe défendront avec zèle & courage contre toutes les attaques qu'on pourra leur porter.

P. S. J'ai été informé depuis mon rapport à l'Aſſnmblée, que ſix à huit cavaliers de la Garde nationale de Poitiers, avoient fort adroitement enlevé le tréſor de notre armée, à la barbe de l'ennemi, & s'étoient enfuis enſuite à toute bride dans les murs de leur ville : une pareille conduite eſt celle de guerriers vertueux & véritablement républicains.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.